C 9

Interrogatoire du général
Miranda
1793

e vœu que le gouvernement
pour la création d'impôts sur
le conseil général est prié d'é-
emps le vœu que les taxes en
manière à ce qu'il n'en résulte
on dans les objets atteints par
temps le conseil général de-
esure de police, un impôt frap-
exception du chien de l'aveu-
n terme à l'accroissement des
et diminuer le nombre si con-
nortels d'hydrophobie, dont nos
le théâtre. »

t combattu vivement par M.
M. Bezuel.
ame qu'on admette cette ex-
chien du berger et pour le
Sa réclamation n'est pas prise
. — Le rapport est adopté.

Une des dernières séances du
celle du 5 septembre, a été
cident suivant :
re et l'adoption du procès-ver-
de la veille, le président in-
l que M. de Bancalis a déposé
n vœu relatif à la rectification
ale; il demande un nombre de
égal au chiffre des députés à
re, qu'une urne électorale soit
utes les communes.

C'est un vœu inconstitutionnel.
: Je ne l'ignore point; mais la ré-
titution est permise.
ENT : Si vous le saviez en formu-
je demande la question préala-
is pas consentir à ce que l'on
t en discussion une question qui
à la constitution. Le vœu ne
alisé sans se mettre en révolte
nement établi en France. »

le renvoi à un bureau, et le
reau est prononcé.

Le conseil émet un vote contre
ôt sur le revenu, à moins qu'il
lément modifié. Le rapporteur
urs sources de richesses aux-
devrait recourir. Il indique des
rer notamment dans l'adminis-
sistances de la guerre, qui, dit-
sonnel et son matériel, arrive à
du pain de munition à *un franc
entimes le kilogramme.*

— Le conseil émet le vœu d'un
voitures de luxe, à raison de 20
ne voiture à quatre roues, 10 fr.
voiture à deux roues, et 5 fr.
cheval de luxe.

—L'inauguration de la statue de
ne, le 2 septembre, a été pour
ation une fête véritable.
de l'après-midi, le cortége est

C'est aujourd'hui qu'a eu lieu l'inaugu-
ration du chemin de fer de Paris à Lyon (sec-
tion de Paris à Sens). Nous reproduisons quel-
ques passages du compte-rendu de la *Patrie*,
qui, du reste, n'embrasse que la première par-
tie du voyage :

« Melun, 9 septembre (midi).

» Dès six heures du matin, l'embarcadère du
chemin de fer de Paris à Lyon était entouré d'u-
ne foule considérable, que maintenaient avec
peine deux compagnies du 29e de ligne et un dé-
tachement de cavaliers de la garde républicaine.

» La gare, comme on sait, n'est pas achevée;
elle est conçue dans le système usité en Angle-
terre et aux Etats-Unis, la couverture du hangar
doit être terminée vers la fin d'octobre.

» Vers 9 heures, M. le président de la Républi-
que, en uniforme de général de la garde nationa-
le, est arrivé, en compagnie de MM. Dutaure et
Lacrosse, ministres de l'intérieur et des travaux
publics, de M. le général Rulhières, de MM. les
généraux Dulac et Neumayer.

» Les abords de la gare étaient ornés de tro-
phées et de banderolles tricolores.

» M. le président a été accueilli par de nom-
breux cris de vive le président ! vive Napoléon !
qui se sont renouvelés à son départ.

» A l'embarcadère se trouvaient, pour recevoir
le chef de l'Etat, MM. Jullien, ingénieur en chef
et directeur du chemin de fer, Sauvage, ingénieur
en chef des mines, directeur du matériel; Del-
rue, Chaperon, ingénieurs en chef; MM. Poirée,
Jacquemin, Labeurée, Bidermann.

» Parmi les personnes invitées se trouvaient
MM. Lucien Murat, en uniforme de colonel de la
garde nationale, Jules de Lasteyrie, Eugène Le-
comte, de Riancey, Lucien Bonaparte, représen-
tans, MM. Rivet, Thibaudeau, Pereire, Charles
Laffitte, etc.

» M. le président s'est arrêté dans la salle d'at-
tente provisoire affectée aux voyageurs de 1re
classe.

» M. le ministre des travaux publics a successi-
vement appelé les employés supérieurs du che-
min de fer, auxquels M. le président de la Ré-
publique a remis la croix de la Légion-d'Honneur,
savoir : la croix d'officier à M. de Boutreuille,
chef de division au ministère des travaux pu-
blics; à M. Poirée, ingénieur des ponts-et-chaus-
sées, et à M. Patenotte, chef de la gare de Paris.

» Il y a eu quelque désordre dans la distribu-
tion des places; M. Charles Laffitte a eu, ce sujet,
une discussion assez vive avec Lacrosse, ministre
des travaux publics; beaucoup de personnes
ont remarqué avec surprise la distinction faite
entre les billets rouges et les billets bleus. Les
premiers distribués surtout aux parens et amis
de certaines autorités, les autres donnés de pré-
férence à des représentans et aux journalistes,
dont la majorité n'a pu partir que dans le se-
cond convoi réservé aux invités.

» Le convoi a atteint rapidement Brunoy, cet
endroit charmant illustré par le séjour et le sou-
venir de Talma, et que traverse un immense via-
duc. M. le président, à sa descente du wagon
d'honneur, a été reçu par MM. le préfet de Séine-

PAC3 21632
Czu
Fnc
22675

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL

DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ DE LA GUERRE,

Séance du Lundi 8 *Avril, huit heures du soir.*

INTERROGATOIRE

DU GÉNÉRAL MIRANDA.

THE NEWBERRY LIBRARY

EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE LA GUERRE,

Séance du Lundi 8 *Avril, huit heures du soir.*

INTERROGATOIRE
DU GÉNÉRAL MIRANDA. (*)

Première queſtion.

POURQUOI avez-vous attaqué Maeſtricht ?

Réponſe.

Par ordre par écrit du général Dumouriez.

(*) Si la publication de cet interrogatoire a été retardée, la faute en eſt dans les bureaux du comité militaire, qui, malgré l'ordre donné devant moi par le préſident, le 10 avril, de le faire imprimer, ne l'ont pas fait, & ce n'eſt que hier au ſoir qu'on m'a permis d'en faire prendre la copie. Je veux croire ce retard accidentel; mais il faut avouer que tout ſemble s'être entendu pour retarder ma vindication envers le public.

Deuxième queſtion.

Quelles étoient vos inſtructions à ce ſujet ?

Réponſe.

Il me dit expreſſément & par les renſeignemens qu'il avoit, que Maeſtricht ſe rendroit à la troiſième bombe ; que la garniſon ne vouloit pas ſe défendre ; que les bourgeois obligeroient le gouverneur à rendre la place ; qu'ainſi il falloit bruſquer cette attaque, car ce n'étoit ni le temps ni la ſaiſon d'ouvrir un ſiège régulier ; que tout dépendoit d'ailleurs de la célérité avec laquelle je me débarraſſerois de ce ſiège pour marcher ſur-le-champ à Nimègue, avec un corps de vingt-cinq mille hommes ; qu'il falloit que l'attaque de Maeſtricht fût très-bruſque, & que c'étoit de ma célérité à le ſeconder que dépendoit le ſalut non-ſeulement de la Hollande, mais de la République & de la liberté des peuples, & qu'il eſpéroit d'ailleurs que la place ne tiendroit pas plus de deux ou trois jours ; que ſi la place tenoit plus long-temps, il falloit laiſſer la continuation de l'attaque à l'armée des Ardennes & de la Belgique ; & moi avec celle du Nord, qui étoit ſous mes ordres, marcher immédiatement ſur Nimègue, pour empêcher que les Pruſſiens,

qui étoient dans la Gueldre, ne pénétraſſent dans la Hollande, & ne tombaſſent ſur lui : en exécution duquel ordre l'avant-garde de l'armée du Nord tenoit la rive gauche de la Meuſe, depuis le Fort-Saint-Michel juſqu'à Véſeme.

Troiſième queſtion.

Avez-vous cette inſtruction par écrit du général Dumouriez ?

Réponſe.

Oui.

Quatrième queſtion.

Vous y êtes-vous exactement conformé ?

Réponſe.

Si parfaitement conformé, que le général m'a donné ſon approbation ; & que pour les ordres que j'ai donné d'après les ſiens aux autres généraux, il me dit en termes exprès : tous vos ordres envers différens généraux me paroiſſent très-clairs & très-bien faits.

Cinquième queſtion.

Etiez-vous autoriſé à prendre ſur vous de faire toutes les diſpoſitions que vous croiriez convenables pour aſſurer & accélérer le ſuccès de votre opération ?

Réponſe.

Je n'étois pas autoriſé à faire autre choſe

que ce que mes ordres me prescrivoient, & j'avois ceux du conseil exécutif pour exécuter tout ce que le général en chef Dumouriez m'ordonneroit, comme étant lui seul chargé de conduire les opérations militaires.

Sixième question.

Avez-vous trouvé, lors de l'exécution, les ordres qui vous ont été donnés suffisans pour enlever Maestricht ?

Réponse.

Si les renseignemens qui lui avoient été donnés par le général Dumouriez étoient vrais, il croit que oui ; mais que s'ils n'étoient pas vrais, il croit que non : la ville de Maestricht exigeant un siège en règle, & une attaque vigoureuse, si elle étoit promptement défendue par sa garnison.

Septième question.

Avant d'arriver devant Maestricht aviez-vous pris toutes les précautions d'usage pour une opération de cette nature ?

Réponse.

J'ai fait venir l'artillerie de siège des trois armées réunies ; & avec toutes les pièces capables de jeter les bombes, j'ai exécuté le bombardement ; faisant encore venir toute la grosse artillerie des trois armées, pour con-

tinuer le bombardement, en tirant à boulets rouges sur la place, si le bombardement n'étoit pas suffisant.

Huitième question.

Etiez-vous suffisamment pourvu de bouches à feu, de munitions & de vivres pour toute la durée de votre opération ?

Réponse.

J'étois pourvu de tous les approvisionnemens nécessaires pour le bombardement de cinq à six jours, ainsi que le général le supposoit dans ses ordres; & pour la continuation du bombardement, & ensuite tirer à boulets rouges, toutes les pièces & toutes les munitions nécessaires étoient dans les dépôts de Tongres, Liège, Tirlemont, Saint-Tron, Louvain & Malines, pour arriver à sur & mesure, pour la continuation du siège par les armées des Ardennes & de la Belgique, puisque celle du Nord, qui étoit sous mes ordres, devoit partir, sous ma conduite, pour la Hollande. Son avant-garde étoit déjà sur Graves.

Neuvième question.

A quel nombre se montoit les troupes sous votre commandement, pour votre opération sur Maestricht ?

Réponſe.

Les troupes qui formoient l'inveſtiſſement de Maeſtricht, étoient environ de quatorze à quinze mille hommes, leſquels, dans le cours du ſiège, furent diminués de trois à quatre mille hommes, qui marchèrent ſur les frontières de la Hollande, d'après quelques mouvemens des ennemis.

Dixième queſtion.

Etoit-il en votre pouvoir de les augmenter ?

Réponſe.

Non, il n'étoit pas en mon pouvoir, ſans déſobéir aux ordres du général en chef.

Onzième queſtion.

Quel jour êtes-vous arrivé devant Maeſtricht ?

Réponſe.

Du 21 au 22 février.

Douzième queſtion.

Quelles ſont les diſpoſitions que vous avez faites en arrivant ?

Réponſe.

Ouvrir la tranchée, y étant en perſonne avec tous les chefs du génie & de l'artillerie.

Treizième queſtion.

Pourquoi vous êtes-vous décidé à bombarder la ville de préférence à en faire le ſiège en règle ?

Réponſe.

Parce que mon ordre me défendoit l'un & m'ordonnoit l'autre.

Quatorzième queſtion.

Quelle raiſon aviez-vous pour croire que vous pourriez réduire la ville à ſe rendre par un ſimple bombardement ?

Réponſe.

Je ne l'ai jamais cru perſonnellement; mais le général le croyoit, & me donna des ordres en conſéquence.

Quinzième queſtion.

Quelles précautions aviez-vous priſes pour couvrir votre bombardement & garantir votre armée de toutes ſurpriſes ?

Réponſe.

Faire exécuter les ordres que le général en chef Dumouriez m'avoit donné, qui étoit de faire paſſer la Meuſe à toutes les troupes de l'armée des Ardennes, pour ſe joindre à celle de la Belgique qui gardoit la Roër, formant avec ces deux corps une armée d'obſervation, qui, ſous les ordres des généraux Valence, Lanoue, Stengel, Miaſinski, Dampierre, Lamarche & Neuvilly, devoit couvrir l'attaque de Maeſtricht.

Seizième queſtion.

A quelle diſtance de la place avez vous établi vos batteries pour le bombardement, & combien de jours a-t-il duré ?

Réponſe.

A-peu-près à cinq cents toiſes de l'enceinte de la ville ; le bombardement a duré cinq à ſix jours.

Dix-ſeptième queſtion.

Pourquoi vous êtes vous abſenté & vous êtes vous fait demander pendant vingt-deux heures, lors de l'attaque ?

Réponſe.

Je n'ai jamais été abſent du quartier général, pendant le ſiège, que pour aller à la tranchée, excepté l'avant dernier jour de la levée du ſiège, que je ſuis allé à onze heures du matin ſur les hauteurs de la Hombergue & Willeré pour établir des batteries de vingt-quatre qui devoient tirer à boulets rouges ſur la place, & pour faire une reconnoiſſance ſur le fort Saint-Pierre, & voir ſi nos troupes ſe tenoient en ordre, m'étant rendu au parc d'artillerie au coucher du ſoleil.

Dix-huitième queſtion.

Aviez-vous connoiſſance de la poſition des armées ennemies ?

Réponſe.

Pas autres que celles que les officiers de l'avant-garde me communiquoient, & qu'ils recevoient des eſpions qu'ils employoient à cet effet.

Dix-neuvième queſtion.

Quelles ſont celles que vous ont communiqué ces eſpions ?

Réponſe.

Que les forces de l'ennemi augmentoient conſidérablement, & par les différens rapports, je pourrois former l'opinion que ſes forces étoient de trente, ou tout-au-plus de quarante mille hommes.

Vingtième queſtion

Quel jour avez-vous reçu ces rapports ?

Réponſe.

Je ne pourrois pas fixer le jour ; mais les derniers me ſont venus, à ce que je crois, du 20 au 26.

Vingt-unième queſtion.

Par quel général vous ont été donnés ces avis ; eſt-ce verbalement ou par écrit ?

Réponſe.

Ces avis m'ont été donnés par écrit par les différens généraux qui commandoient ſucceſſivement l'avant-garde & l'armée d'obſer-

vation, & je les ai toujours fait parvenir au général en chef.

Vingt-deuxième queſtion.

Avez-vous gardé état de ces avis ?

Réponſe.

La coutume eſt de former un état général de tous les différens rapports qui viennent de différens endroits, de dépoſer les pièces à l'état-major de l'armée, leſquels états je les ai renvoyés régulièrement au général en chef, & au miniſtre de la guerre.

Vingt-troiſième queſtion

Quelles précautions avez-vous priſes ſur les avis qui vous ont été donnés ?

Réponſe.

Je ne pouvois en prendre aucune, puiſque toutes les troupes diſponibles étoient envoyées à l'armée d'obſervation, d'après les ordres du général en chef, & les généraux Valence & Lanoue, chargés particulièrement de cette défenſe, tandis que je m'occupois de l'attaque de Maeſtricht & de la marche ſur la Hollande à une diſtance fort conſidérable.

Vingt-quatrième queſtion.

Quelles diſpoſitions avez-vous faites pour connoître les mouvemens des armées ennemies ?

Réponſe.

Je n'en pouvois faire aucune, étant occupé au ſiège de Maeſtricht & les armées ennemies à une diſtance très-éloignée.

Vingt-cinquième queſtion.

Quand avez-vous été inſtruit qu'elles marchoient ſur vous ?

Réponſe.

Le jour même que nous avons levé le ſiège, par un officier du génie, qui eſt arrivé à onze heures du matin à mon quartier-général de l'abbaye d'Hoc, & qui m'a apporté une lettre des généraux de l'avant-garde, m'informant qu'un corps de 30 à 35,000 hommes avoit pénétré dans nos cantonnemens ſur la Roër, battu nos troupes, & marchoit ſur Maeſtricht pour ſecourir la place.

Vingt-ſixième queſtion.

Qu'avez-vous fait pour vous y oppoſer ?

Réponſe.

N'ayant en tout qu'un corps de 12,000 hommes auprès de Maeſtricht à leur oppoſer, je les ai raſſemblés, fait retirer l'artillerie ſur Tongres, que j'ai couvert par un corps de 5 à 6000 hommes, mettant le reſte des

troupes ſur les hauteurs de de Viſet, pour couvrir également la place de Liége, & donnant avis au général Valence pour nous réunir & former un corps aſſez conſidérable pour nous oppoſer aux entrepriſes de la garniſon de Maeſtricht & du corps ennemi qui marchoit ſur cette place ; ce que nous exécutâmes avec ſuccès.

Vingt-ſeptième queſtion.

Etiez-vous maître de vos communications avec le général Lanoue ?

Réponſe.

Mes communications n'étoient libres avec le général Lanoue que par Liége ; le corps ennemi étant entre lui & moi, & les ponts de bateaux de Viſet & de Bekem étant brûlés.

Vingt-huitième queſtion.

Les troupes confiées au commandement du général Lanoue étoient-elles ſous vos ordres ?

Réponſe.

Elles étoient ſous les ordres du général Valence depuis ſon arrivée, par les diſpoſitions du général en chef Dumouriez, & parce que le général Valence étoit mon ancien ; j'ai néanmoins, dans un cas d'urgence, donné

un ordre au général Lanoue, qui a été approuvé du général Valence.

Vingt-neuvième queſtion.

Ce général vous a-t il donné avis de la marche des ennemis ſur lui ?

Réponſe.

Comme il étoit ſous les ordres immédiats du général Valence, il a communiqué tous ſes avis à ce général ; m'ayant prévenu, ſeulement au commencement, de l'attaque des ennemis, & de la marche d'un gros corps ſur Maeſtricht.

Trentième queſtion.

Qu'avez-vous fait lorſque vous avez été inſtruit que les poſtes avancés du général Lanoue avoient été forcés, & qu'une colonne ennemie s'avançoit ſur vous ?

Réponſe.

J'ai raſſemblé toutes mes forces pour protéger la retraite de toute mon artillerie & je me ſuis poſté ſur Tongres & ſur Viſet pour empêcher les progrès des ennemis ſur Liege & Saint-Tron, comme je l'ai dit ci-deſſus.

Trente-unième queſtion.

Avez-vous fait tirer à boulets rouges ?

Réponſe.

Non.

Trente-deuxième queſtion.

Avez-vous donné des ordres pour chauffer des boulets afin de tirer à boulets rouges?

Réponſe.

Oui, mais comme les grilles, charbons & choſes néceſſaires à cette opération ne ſe trouvoient pas prêts, le général d'artillerie m'a fait obſerver que cela ne pourroit avoir lieu auſſi vite que je le deſirois & l'a remis au lendemain; & comme le ſiége a été levé dans la nuit, il eſt arrivé qu'on n'a pas tiré de boulets rouges.

Trente-troiſième queſtion.

Avez-vous donné des ordres pour faire éprouver le charbon de terre & les grilles qui devoient ſervir à rougir les boulets avant de donner des ordres précis pour ce ſervice.

Réponſe.

Le général en chef de l'artillerie étant chargé pour ſa partie de tout ce qui concernoit le bombardement & l'artillerie, étoit le chef, ſous la reſponſabilité duquel peſoient les épreuves de tous ces objets.

Trente-quatrième queſtion.

Obſervé au général que ſa réponſe eſt évaſive, en ce qu'il ne dit pas directement, s'il a donné lui-même les ordres au général d'artillerie pour les épreuves.

Réponſe.

J'ai donné des ordres très-précis au général d'artillerie pour tenir prêt tout ce qui pouvoit être néceſſaire dans l'artillerie, conformément aux loix & réglemens militaires, ſans croire devoir lui particulariſer le charbon plutôt que la poudre & autres objets concernant la partie d'artillerie.

Trente-cinquième queſtion.

Avez-vous eu connoiſſance que le charbon s'eſt trouvé d'une qualité ſi défectueuſe, que les boulets n'ont pû être rougis.

Réponſe.

On m'a dit d'abord que le charbon qui avoit été porté au parc d'artillerie n'avoit pas la force néceſſaire pour rougir les boulets; ſur quoi ayant fait appeller le chef d'artillerie pour lui en demander la raiſon, il m'a obſervé que les fourneaux étoient un peu défectueux ainſi que le charbon, mais qu'il feroit corriger ce défaut & venir du meilleur charbon avec lequel il eſpéroit tirer parfaitement bien le lendemain à boulets rouges, comme je l'ai déjà obſervé.

Trente-ſixième queſtion.

Avez-vous connoiſſance que les grilles n'ont

pû ſoutenir le ſervice auxquel elles étoient deſtinées.

Réponſe.

Cette plainte n'eſt point arrivée à ma connoiſſance & les grilles que j'ai fait préparer pour tirer à boulets rouges avec l'artillerie de vingt-quatre, ſur les hauteurs de la Hombery & de Willeré m'ont paru parfaitement bonnes comme celles dont j'ai fait uſage en pareille occaſion; d'ailleurs les officiers d'artillerie qui étoient préſens m'aſſuroient qu'ils répondoient de la réuſſite.

Trente-ſeptième queſtion.

Avez-vous connoiſſance que dans la plupart des canons de douze, ſeize & vingt-quatre les boulets étoient d'un calibre abſolument inférieur à la bouche à feu pour laquelle ils étoient deſtinés?

Réponſe.

C'eſt la première fois que je l'entends dire, & m'étant trouvé préſent à plus de vingt actions avec la même artillerie & les mêmes officiers, je n'ai jamais pu m'empêcher d'admirer la bonne direction de notre feu dans toutes les occaſions.

Trente-huitième queſtion.

Avez-vous fait dreſſer procès-verbal de la défection

défection du charbon & des fourneaux destinés à rougir les boulets ?

Réponse.

Non, je ne l'ai pas fait ; & je n'ai jamais vu ni entendu dire qu'on fasse dresser des procès-verbaux dans de pareilles occasions.

Trente-neuvième question.

Avez-vous fait punir ou arrêter les personnes qui avoient la direction immédiate de ces fournitures ?

Réponse.

J'ai réprimandé le chef de l'artillerie, responsable de toutes ces fautes ; j'ai donné plainte au général en chef, qui a puni le chef d'artillerie.

Quarantième question.

Quels sont les chefs qui ont été punis, & quels genres de punition ont été exercés contre eux ?

Réponse.

Le lieutenant-général Danghest, que le général Dumouriez me dit avoir puni, & qui fut effectivement renvoyé à Douai.

Quarante-unième question.

Avez-vous gardé copie de la plainte que vous avez dirigé contre ces officiers d'artillerie ?

Réponſe.

Si la copie de ces papiers n'eſt pas perdue, avec dix ou douze autres qui ſe ſont égarés dans la retraite, elle ſera parmi les miens sûrement.

Quarante-deuxième queſtion.

Quel jour avez-vous donné ces plaintes, & quel jour ces officiers ont-ils été punis ?

Réponſe.

La plainte, je l'ai donné du même quartier-général de Hocthen, & le général Dumouriez me marque dans les lettres que j'ai dépoſé ici, le jour qu'il a renvoyé le général Dangheſt.

Quarante-troiſième queſtion.

Quels ſont les noms, ſurnoms des deux aides-de-camp qui l'accompagnent à Paris, & quel étoit leur état avant qu'ils fuſſent auprès de lui ?

Réponſe.

Mes deux aides-de-camp ayant été, l'un tué ou reſté ſur le champ de bataille, à l'affaire de Nerwinder, & l'autre bleſſé, le général en chef nomma pour reſter auprès de moi, comme ſuppléans à ces deux aides-de-camp, les deux adjoints aux adjudans généraux de l'armée du Nord, placés par les commiſſaires de la convention nationale,

Nicolas-Charles-Grégoire Dulac, & Charles Dulac, l'un ci-devant ſergent au bataillon du Puy-de-Dôme, & l'autre lieutenant au même bataillon, tous les deux enſuite aides-de-camp du général Chaſot.

Quarante-quatrième queſtion.

N'avez-vous pas reçu avis par un capitaine chaſſeur Tyrolien, déſerteur, vers la mi-février, que les ennemis ſe formoient en corps pour forcer les cantonnemens françois le long de la Roër ?

Réponſe.

J'ai reçu avis par différens déſerteurs, que j'ai examinés à Liége, & parmi eux il y en avoit un qui ſe diſoit officier, qui confirmoit à-peu-près le rapport de nos eſpions. Ils s'accordoient tous à dire que la force des ennemis s'augmentoit ſur la Roër ; & ce ſont ces différens rapports qui m'ont formé l'opinion que la force des ennemis étoit de trente à quarante mille hommes, ainſi que je l'ai dit ci-deſſus.

Quarante-cinquième queſtion.

N'avez-vous pas reçu avis par ce même capitaine Tyrolien déſerteur, que les troupes Autrichiennes qui étoient au-delà de la Roër, recevoient habituellement des vivres

& fourages de nos magaſins pour leurs ſubſiſtances ?

Réponſe.

Non, & c'eſt une choſe que je n'ai jamais entendu dire juſqu'à préſent ; d'ailleurs cet officier déſerteur n'a jamais parlé avec moi, puiſque je n'entends pas ſa langue ; mais je ſais bien que la dépoſition a été miſe, traduite par écrit, & renvoyée dans l'état général au commandant en chef, & aux officiers généraux à qui il appartient.

Quarante-ſixième queſtion.

Pourquoi n'avez-vous pas tenté d'arrêter l'ennemi dans ſa marche ?

Réponſe.

Parce qu'il étoit trois fois plus fort que moi.

Quarante-ſeptième queſtion.

Quelles diſpoſitions avez-vous faites pour couvrir votre arrière-garde, retirer vos magaſins & vos approviſionnemens.

Réponſe.

J'ai retiré l'artillerie & preſque tout ce qui étoit relatif au ſiège, aux environs de Maeſtricht, ainſi qu'à Tongres ; les magaſins de Liége, d'Aix-la-Chapelle & autres, étoient ſous la protection des armées des Ardennes

& de la Belgique, commandées par le général Valence, à qui je me suis réuni après; &, d'accord avec lui, qui étoit mon ancien, nous avons fait retraite depuis Liége jusqu'à Louvain.

Quarante-huitième question.

Sur quel point avez-vous dirigé votre retraite ?

Réponse.

Sur Louvain, dans la forme indiquée ci-dessus.

Quarante-neuvième question.

Dépendoit-il de vous de faire une jonction avec les troupes du général Lanoue, de manière à couvrir Liége ?

Réponse.

Non, sans quitter les postes de Visét & de Tongres, par lesquels les ennemis auroient pénétré, & nous auroient coupé.

Cinquantième question.

Quelles ont été vos opérations depuis votre jonction avec le général Lanoue ?

Reponse.

Celle de continuer notre retraite depuis Liége jusqu'à Louvain, sous les ordres du général Valence, qui, comme le plus ancien, commandoit toutes les forces réunies.

Cinquante-unième question.

Quels ordres avez-vous reçu du général Dumouriez le jour de la bataille de Nerwinder?

Réponse.

Ceux-ci du 18 mars.

« Le général Miranda attaquera par la gauche entre Orsmaël & la chapelle de Bethanie, » tant avec ses troupes qu'avec celles du général Champmorin; il passera la rivière sur » tous les ponts, & attaquera sur autant de » colonnes & vigoureusement l'ennemi dans » sa position. Il est prévenu que l'attaque est » générale depuis Overwendem jusqu'à la chapelle de Bethanie; la totalité de l'attaque de » gauche est absolument à ses ordres. Le général » Champmorin doit nécessairement faire garder le pont de Budengen & y employer une » force assez imposante pour pouvoir au besoin » menacer l'ennemi d'une attaque de flanc vers » la partie de Leau, où cette force marcheroit » en colonne. (1)

» *Signé*, le général en chef, DUMOURIEZ.

Cinquante-deuxième question.

Les avez-vous exactement exécutés?

Réponse.

Si exactement que j'ai rassemblé tous les officiers généraux & chefs de brigade qui

(1) *Voyez* le nota de la page 33.

commandoient les différens corps de troupes que j'ai formées sur sept colonnes commandées par les généraux Ruault, Champmorin, Miasinski, Hiller; & les colonels, chefs de brigade, Champolon, Duménil & Kaeting, auxquels j'ai lu l'ordre du général en chef; ces différentes colonnes ont passées la petite Geete par les ponts d'Orsmaël, Hellen & Leau, & ont attaqué vigoureusement l'ennemi avant aucune autre division. Les colonnes sous les ordres de Champmorin, Ruault & Duménil ayant été conduites à l'attaque par moi personnellement.

Cinquante-troisième question.

Qui peut avoir occasionné le désordre qui a eu lieu dans l'aile que vous commandiez, & la retraite précipitée qui en a été la suite.

Réponse.

La position très-avantageuse que l'ennemi occupoit sur sa droite, que notre gauche avoit ordre d'attaquer; la nombreuse artillerie qui ajoutoit aux avantages du terrain, le nombre presque double des troupes ennemies qui la défendoit, & enfin la grande difficulté que nos troupes trouvoient à chercher les chemins pour approcher l'ennemi, & faire usage de leur artillerie, ont été les

causes des pertes considérables que tous les corps ont essuyées en faisant l'attaque, de manière qu'au bout de trois heures du combat le plus vigoureux & le plus meurtrier que des troupes aient jamais essuyé, les nôtres furent obligées de se retirer, ayant laissé sur le champ de bataille deux mille braves défenseurs de la liberté, témoignage illustre de la vertu républicaine; & la plus lâche action peut-être du général en chef Dumouriez est celle d'enlever cette gloire à la Patrie & l'honneur aux soldats qui ont su mourir à leur poste en remplissant le plus sacré de leurs devoirs : s'ils ont perdu quelque artillerie, c'est parce que les chevaux ont été tués & les pièces démontées sous le feu dominant de l'ennemi ; la seule brigade que commandoit le colonel Champolon a eu en quatre minutes de temps, pendant qu'elle se déployoit devant les lignes de l'ennemi, dix-sept chevaux de tués & quatre pièces démontées, selon le rapport de cet officier : quand on la perd de cette manière, on la perd avec honneur.....
La troupe avoit une rivière à dos & deux ou trois ponts seulement sur une grande distance pour passer ; puisque le général en chef n'avoit ordonné aucune disposition pour jeter des

ponts; ainſi il n'eſt pas étrange, qu'ayant tant ſouffert dans le combat & étant vivement pourſuivi par un ennemi très-ſupérieur en nombre & qui avoit de ſon côté tous les avantages que le terrain & les ſituations peuvent donner en pareil cas, la troupe ſe fuſſe retirée une partie en confuſion; mais je le répète, ce n'étoit que le petit nombre, & le reſte de la diviſion s'étoit comporté en braves & dignes défenſeurs de la liberté. Les fautes les plus eſſentielles n'ont pas été certainement celles du ſoldat, qui, quand on l'a bien conduit, s'eſt comblé de gloire, comme ceux de cette même diviſion l'ont fait le jour ſuivant & le 22 mars à Pellemberg, de l'aveu même de ſes ennemis. Je ne prétends pas couvrir la honte des lâches ni le déſordre infâme des pillages auxquels s'eſt livré une partie des troupes commandées par de mauvais chefs & qui a pu jeter quelques nuages ſur la réputation glorieuſe que l'armée s'étoit acquiſe à ſi juſte titre juſqu'à cette époque; mais la ſource principale de ce déſordre étoit dans l'état-major & le général en chef qui n'appliquoit pas les remèdes néceſſaires, ou du moins ceux que nous avions employés juſqu'alors pour les prévenir.

Cinquante-quatrième queſtion.

Pourquoi n'avez-vous pas fait prévenir auſſitôt le général en chef de votre retraite ?

Réponſe.

J'ai envoyé un aide-de-camp immédiatement & deux ordonnances pour le prévenir, tandis que je recevois le même rapport de la retraite des autres diviſions par des officiers de l'état-major & des ordonnances ; immédiatement que je pus avoir une lumière pour écrire, je lui fis mon rapport très-détaillé, que je lui ai envoyé par un courrier, accompagné de nos ordonnances de l'armée, pour qu'il puiſſe lui parvenir le plutôt poſſible.

Cinquante-cinquième queſtion.

Qu'avez-vous fait pour rallier vos troupes diſperſées, & où avez-vous porté votre diviſion ?

Réponſe.

Les troupes qui étoient en confuſion, je leur ai donné l'ordre de ſe rallier derrière la la ville de Tirlemont, où les premiers corps débandés étoient déjà. Par ce moyen, ils ſe ſont tous arrêtés à l'endroit que je leur avois indiqué. Les diviſions, ſous les ordres des généraux Champmorin & Ruault, ont reçu l'ordre de venir prendre la poſition de

Wommerſoms, & cinq bataillons, qui arrivoient de Louvain, de prendre la même poſition ſous les ordres du général Hiller, ainſi que toute la cavalerie qui étoit ſous mes ordres.

Cinquante-ſixième queſtion.

Quel jour avez-vous rejoint le général Dumouriez campé près Louvain ?

Réponſe.

Le 21 mars, après avoir reçu l'ordre qui ſuit :

« Le corps d'armée aux ordres des généraux Miranda, Chancel, Stéténow & Egalité ſe formera ſur deux colonnes ; une colonne paſſera par la chauſſée, & ſe retirera ſur les hauteurs, en arrière de Louvain, où le camp a été placé, l'autre marchera par Lauwemhons, Corbeeck & Hawerté, où elle prendra une poſition en arrière de Louvain, la droite appuyée à la rivière de Voir, & la gauche vers le bois de la communauté.

» Louvain, 21 mars 1793, deuxiéme de la république, &c.

Signé, le général en chef, DUMOURIEZ.

» *P. S.* Le mouvement ſe fera à onze heures préciſes ; le général Miranda prendra le commandement de ſes deux colonnes, pour

» y maintenir l'ordre. *Signé*, DUMOURIEZ. »

J'obſerve que le même jour, 21 mars, que ce général m'a confié la conduite de tous ces différens corps, il m'inculpoit auprès des commiſſaires de la convention nationale, & leur faiſoit prendre un arrêté pour m'envoyer ſur le champ à la barre de la convention, y rendre compte de ma conduite, & que l'ordre ne m'a été ſignifié que le 25 au ſoir, quand la retraite des troupes a été effectuée ſous mes ordres.

Cinquante-ſeptième queſtion.

Qu'avez-vous fait depuis votre jonction avec le général Dumouriez juſqu'au moment où vous avez été requis de vous rendre à la barre de la Convention ?

Réponſe.

J'ai ſuivi jour par jour les ordres du général en chef, dont je dépoſe les originaux au comité, ayant toujours commandé l'arrière-garde dans la retraite de l'armée juſqu'au 25, à dix heures du ſoir, que le général m'envoya au camp de Bouvigni, ſous Ath, l'arrêté du 21 Mars, fait à Bruxelles par les commiſſaires de la Convention Nationale dans la Belgique, pour me rendre à la barre de la Convention.

Cinquante-huitième queſtion.

Aviez-vous connoiſſance des opinions du général Dumouriez, ſur les travaux de l'Aſſemblée.

Réponſe.

Oui, je lui avois entendu dire ſouvent que la moitié étoient des imbéciles & l'autre des ſcélérats, ce qui produiſit mon inimitié & ma ſéparation de liaiſon; ce qui joint à d'autres obſervations & d'autres faits ſurvenus depuis ſon retour de la Hollande, a motivé la lettre que j'écrivis en date du 21 mars, au citoyen Pétion, dont je dépoſe copie au comité, laquelle lettre j'envoyai par *duplicata* en deux couriers au citoyen Pétion.

Cinquante-neuvième queſtion.

Le citoyen Pétion a t-il répondu à cette lettre ?

Réponſe.

Etant parti le 25 mars, je n'ai reçu aucune réponſe.

Soixantième queſtion.

Quel jour êtes vous arrivé à Paris, & ce jour-là avez-vous fait part à quelques membres de la Convention des ſentimens inciviques de Dumouriez.

Réponſe.

Je ſuis arrivé à Paris le 28 mars, à neuf heures du ſoir, j'ai envoyé immédiatement prier le citoyen Pétion de venir me trouver pour un objet de la plus grande importance; il s'eſt rendu chez moi, accompagné du citoyen Bancal, membre de la Convention Nationale; je leur ai dit que Dumouriez étoit un traître, que je croyois qu'il vouloit marcher ſur Paris avec l'armée & qu'ils euſſent à prévenir les Pouvoirs conſtitués pour prévenir le mal qui menaçoit la république; que je craignois fort que dans le moment où je parlois il n'eût déjà levé le maſque & fait éclater la conſpiration, puiſqu'il m'avoit aſſuré très-poſitivement dans nos derniers entretiens qu'il ne mettroit jamais les pieds en France; & je l'avois quitté ſur la frontière..... Je me propoſois de faire cet expoſé exact à la Convention Nationale le lendemain de mon arrivé; c'étoit à cet effet que j'écrivis au Préſident pour lui demander d'être admis à la barre : mais n'ayant pû obtenir mon admiſſion, malgré que je me ſois préſenté tous les jours, je me ſuis décidé à le publier dans un mémoire imprimé qui contient tous ces faits.

Soixante-unième queſtion.

Avez-vous connoiſſance que les citoyens Pétion & Bancal aient fait parvenir à la Convention Nationale vos déclarations qui étoient d'une ſi grande importance.

Réponſe.

Le Citoyen Pétion m'a informé qu'il les avoit communiqué immédiatement au comité de défenſe générale, le citoyen Bancal étant parti pour ſe rendre à la frontière, je ne l'ai pas vû depuis.

Soixante-deuxième queſtion.

Avez-vous eu connoiſſance que le citoyen qui vous a accompagné à Paris & qui ſervoit auprès de vous à l'armée, ait fait part à quelques membres de la convention nationale des trahiſons de Dumouriez & des lumières que vous pouviez donner ſur ces trahiſons, ſi vous étiez entendu ſur-le-champ à la barre.

Réponſe.

Oui, n'ayant aucune connoiſſance intime avec aucun membre de la convention nationale, & étant informé par le citoyen G. Dulac (qui eſt auprès de moi en l'abſence de mes aides-de-camps) de l'intégrité du citoyen Magnet, membre de la convention, qu'il connoiſſoit intimement; je le priai de lui faire

cette confidence, pour qu'il la communiquât à ſes collègues, pour qu'ils puiſſent rémédier aux maux qui menaçoient la république par les deſſeins perfides de Dumouriez.

Soixante-troiſième queſtion.

Le général Dumouriez vous a-t-il donné ordre de faire exécuter le décret du 15 décembre dernier dans la partie de la Belgique confiée à votre commandement ?

Réponſe.

Je n'ai pas reçu d'ordre poſitif du général Dumouriez pour faire exécuter le décret du 15 décembre ; mais d'après les conférences qui avoient eu lieu avec les commiſſaires de la convention, je l'ai fait exécuter dans l'armée que je commandois.

Le général a remis en appui de ſes réponſes un regiſtre des lettres & ordres de ſervice ; le tout en original, & les interrogats ont été clos aujourd'hui 10 avril 1793, à minuit.

Signé, MIRANDA.

Signé, OLIVIER GERENTE, *Préſident du Comité Militaire.*

FIN.

Se vend chez BARROIS l'aîné, quai des Auguſtins, n° 19.

Nota. Le général Dumouriez a eu l'impudeur de dire au général Champmorin & au capitaine du génie Déjean, sur la représentation que ceux-ci lui faisoient contre les fausſetés avancées dans sa proclamation, & sur l'impraticable attaque de l'aîle gauche, le 18 mars, par la trop supérieure position que l'ennemi occupoit : « Qu'il n'avoit » pas donné l'ordre à l'aîle gauche d'attaquer, & qu'elle » devoit seulement faire le pivot du quart-de-conversion » que toute l'armée françoise devoit former en dépostant » l'ennemi ». Ce même rapport, il l'a fait circuler par son satellite Touvenot & autres de l'état-major : on m'assure même qu'il l'écrivit officiellement dans le temps. Ce fait seul prouveroit qu'il a trahi plus d'une fois la vérité.

vait paraître prochainement devant les assises sous l'inculpation de plusieurs vols qualifiés. Il écrivit à M. le juge d'instruction Page de Maisonfort, pour lui demander une audience. Il avait, disait-il, des révélations à lui faire. Ordre fut donné de l'extraire de la prison, et le gendarme Cognon fut chargé de l'amener devant M. le juge d'instruction.

La Conciergerie, comme on sait, communique avec la partie du palais où sont situés les cabinets des juges d'instruction par des corridors souterrains, au bout desquels se trouve un escalier étroit et obscur aboutissant au parlier de la 8e chambre. Le gendarme et son prisonnier venaient à peine de franchir la dernière marche, lorsque ce dernier, saisissant le moment où le gendarme se trouvait un peu en avant, lui plongea dans le dos la lame entière d'un couteau qu'il tenait à la main. Renversé par la violence du coup, le malheureux Cognon eut encore, malgré sa blessure, la force de retenir son assassin et d'appeler au secours. Des personnes qui descendaient de l'audience de la 7e chambre accoururent à ses cris et désarmèrent Renaud, qu'ils conduisirent immédiatement devant M. le juge d'instruction.

Interrogé par ce magistrat, Renaud a froidement déclaré qu'il n'avait été poussé à commettre son crime que par le désir de s'évader, et que c'était dans ce but qu'il avait faussement annoncé avoir des révélations à faire à la justice. Mis en présence de sa victime, il est resté impassible et il n'a trahi par ses paroles ou par son attitude d'autre regret que celui de n'avoir pas réussi.

L'arme dont il s'est servi est un couteau à manche de corne, dont la forme est à peu près celle d'un couteau catalan. Il se l'était procuré dans sa prison; il était parvenu à le dissimuler aux regards des gardiens lors de sa sortie, et à le tenir tout ouvert sous ses vêtemens, pendant le trajet, jusqu'au moment qu'il avait cru favorable pour frapper le gendarme Cognon.

Renaud a été fouillé; on a trouvé sur lui une somme de 12 francs et un portrait de femme dans un médaillon.

Le gendarme Cognon, qui a montré le plus grand courage dans cette horrible lutte, appartient à la 10e brigade de la gendarmerie de la Seine, casernée rue Saint-Germain-des-Prés. Sa blessure est des plus graves. On ignore encore si elle sera mortelle.

L'instruction a été immédiatement commencée par M. le juge d'instruction Page de Maisonfort, assisté de M. le substitut Berryat-Saint-Prix.

VOL A LA TIRE. — Mlle Flavie de B..... était venue à Paris hier pour acheter des menus objets qu'elle voulait distribuer aux enfans du village où est situé le château de la famille, à l'occasion de la fête du pays. Elle était accompagnée de ses deux frères. Ceux-ci, en passant rue de Richelieu, descendirent chez

414